



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par:
Tel:
Email:

Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 21 août 2020

Réf. : 833x938c4

Concerne : Question parlementaire n° 2618 du 4 août 2020 de Messieurs les Députés
Gusty Graas et Claude Lamberty

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de la soussignée à la question parlementaire n°2618 du 4 août 2020 de Messieurs les Députés Gusty Graas et Claude Lamberty concernant les « chiens renifleurs formés à détecter la Covid-19 ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé

Anne Calteux
Premier Conseiller de Gouvernement



Réponse commune de Mme la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n° 2618 du 4 août 2020 de Messieurs les Députés Gusty Graas et Claude Lamberty concernant les chiens renifleurs formés à détecter la Covid-19

La détection d'un virus ne fait pas partie des missions policières et n'est pas prévue à moyen terme. A notre connaissance, aucune unité de Police dans nos pays avoisinants ne travaille dans ce domaine, les unités énumérées par les honorables députés concernent une unité de l'armée allemande (dans le cadre d'un projet universitaire) et une unité vétérinaire française, revêtues certes d'autres missions que la Police grand-ducale.